

- la copie et les récépissés postaux de la lettre recommandée de convocation adressée au commissaire aux comptes,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- le rapport de gestion du conseil d'administration,
- le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices,
- les rapports du commissaire aux comptes,
- le texte des résolutions proposées.

Puis Monsieur le président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du conseil d'administration, les rapports du commissaire aux comptes, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la société a satisfait dans les délais légaux aux demandes d'envoi de documents dont elle a été saisie en application des textes en vigueur.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- Examen du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce,
- Approbation des comptes annuels et des éventuelles conventions,
- Quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

Monsieur le président présente le rapport de gestion du conseil d'administration. Puis il fait donner lecture des rapports du commissaire aux comptes.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance :

- du rapport du conseil d'administration sur l'activité et la situation de la société pendant l'exercice,
- du rapport du commissaire aux comptes,

approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2017 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale précise qu'il n'y a pas eu de dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts soumises à approbation.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017, s'élevant à 28 037.13 €, de la manière suivante :

- Un résultat de 28 037.13 €
- Une somme de 28 037.13 €

affectée en totalité au compte "Autres réserves".

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues au cours de l'exercice entre la société et les actionnaires, telles qu'elles résultent du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce.

Détail de la convention :

Conditions d'exécution de convention conclue antérieurement, dont les effets se sont poursuivis :

Avances en compte courant rémunérées au taux légal, consenties à la société par Madame Danie **AKESSON**, actionnaire, dont le solde s'élève au 31 décembre 2017 à 899 498.69 Euros Le montant des intérêts comptabilisés au cours de l'exercice s'élève à 16 656.06 Euros

Actionnaire concerné : Madame Danie **AKESSON**

Détail de la convention :

Conditions d'exécution de convention conclue antérieurement, dont les effets se sont poursuivis :

Avances en compte courant rémunérées au taux légal, consenties par la société **SCIAMA** à la société **PIM**, dont le solde s'élève au 31 décembre 2017 à 855 070.53 Euros Le montant des intérêts comptabilisés au cours de l'exercice s'élève à 13 952.11 Euros

Actionnaires concernés : Mesdames Danie **AKESSON** et Elsa **AKESSON**, Monsieur Karl **AKESSON**

Détail de la convention :

Conditions d'exécution de convention conclue antérieurement, dont les effets se sont poursuivis :

Avances en compte courant rémunérées au taux légal, consenties par la société **PIM** à la société **MAT NAV MATERIEL NAVAL ET INDUSTRIEL**, dont le solde s'élève au 31 décembre 2017 à 22 878.01 Euros Le montant des intérêts comptabilisés au cours de l'exercice s'élève à 1 550.30 Euros

Actionnaires concernés : Mesdames Danie **AKESSON** et Elsa **AKESSON**, Monsieur Karl **AKESSON**

Détail de la convention :

Conditions d'exécution de convention conclue antérieurement, dont les effets se sont poursuivis :

Avances en compte courant rémunérées au taux légal, consenties par la société **SOCOMINN** à la société **PIM**, dont le solde s'élève au 31 décembre 2017 à 232 606.39 Euros Le montant des intérêts comptabilisés au cours de l'exercice s'élève à 3 823.48 Euros

Actionnaires concernés : Mesdames Danie **AKESSON** et Elsa **AKESSON**, Monsieur Karl **AKESSON**

Détail de la convention :

Conditions d'exécution de convention conclue antérieurement, dont les effets se sont poursuivis :

Convention de sous-traitance administrative à la société **PIM** par la société **SCIAMA** pour une charge annuelle de 11 000 Euros

Actionnaires concernés : Mesdames Danie **AKESSON** et Elsa **AKESSON**, Monsieur Karl **AKESSON**

Détail de la convention :

Conditions d'exécution de convention conclue antérieurement, dont les effets se sont poursuivis :

Prêt de 200.000 USD à la société **SOMIA** consenti par la société **PIM** pour une durée de 2 ans au taux de 5 % Au 20 mars 2015, la société **SOMIA** a remboursé la somme de 45 975 USD, de sorte que le solde de la dette s'élève à la somme de 154 025 USD Le montant des intérêts comptabilisés en 2016 s'élève à 6 421 Euros

Actionnaire concerné : Monsieur Karl **AKESSON**

Cette résolution, mise aux voix, est

étant observé que les intéressés n'ont pas pris part au vote.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Il a également été établi une feuille de présence signée par les actionnaires ou leurs représentants.

Le Président

Le Secrétaire

Les Scrutateurs

PIM

SOCIETE DE PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES ET MINIERES

Société Anonyme au capital de 335 387.84 €

Siège social : 140 bis rue de Rennes

75006 PARIS

552 065 005 RCS PARIS

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTION DE RESULTAT
SOUMISE ET ADOPTÉE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE EN
DATE DU 25 SEPTEMBRE 2018

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017, s'élevant à 28 037.13 €, de la manière suivante :

- Un résultat de 28 037.13 €
 - Une somme de 28 037.13 €
- affectée en totalité au compte "Autres réserves".

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

PIM

SOCIETE DE PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES ET MINIERES

Société Anonyme au capital de 335 387.84 €

Siège social : 140 bis rue de Rennes

75006 PARIS

552 065 005 RCS PARIS

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 10 AOÛT 2018

L'an **deux mille dix-huit**,

et le **dix août**, à **onze heures** ,

le conseil d'administration s'est réuni au siège social, sur convocation de son président.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Karl Bertil **AKESSON**, président du conseil d'administration et directeur général,
- Monsieur Roland **RABENANDRASANA**, administrateur,
- Mademoiselle Elsa Constantia **AKESSON**, administrateur,

M. _____, représentant la Société **ADN**, commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, s'est fait excuser.

La séance est présidée par Monsieur Karl Bertil **AKESSON** en sa qualité de président du conseil d'administration, lequel, après avoir fait signer le registre de présence par les membres entrant en séance, constate que les administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le conseil peut valablement délibérer.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion du conseil est adopté à l'unanimité.

Monsieur le président rappelle que le conseil est réuni en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- Examen de l'activité de l'exercice écoulé et des perspectives d'avenir,
- Arrêté des comptes sociaux et établissement du rapport de gestion,
- Examen des dates d'expiration de mandats des commissaires aux comptes et dirigeants sociaux,
- Préparation de l'ordre du jour de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes et du texte des projets de résolutions,
- Convocation de l'assemblée générale ordinaire.

Puis, le conseil délibère comme suit sur les questions figurant à l'ordre du jour :

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

Le président rappelle que les comptes de l'exercice et leurs annexes, objet de la présente délibération, ont été remis ou transmis à chaque administrateur préalablement à la présente réunion.

Le conseil procède à l'examen des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2017 sur la base de l'inventaire établi à cette date et arrête définitivement, à l'unanimité, les comptes annuels de cet exercice qui fait apparaître un bénéfice de 28 037.13 euros.

Il est précisé que les comptes annuels ont été établis dans les mêmes formes et selon les mêmes méthodes d'évaluation que les années précédentes.

Le conseil examine ensuite l'emploi des résultats, les conventions réglementées, ainsi que les échéances des mandats des administrateurs et des commissaires aux comptes en vue de proposer éventuellement leur renouvellement.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le conseil d'administration propose d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017, s'élevant à 28 037.13 euros, de la manière suivante :

- Un résultat de 28 037.13 €
- Une somme de 28 037.13 €
affectée en totalité au compte "Autres réserves".

CONVOCAION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

En conséquence de ce qui précède, le conseil, sur la proposition de son président, décide de convoquer les actionnaires en assemblée générale ordinaire annuelle, le 25 septembre 2018 à 10 H 00 au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- Examen du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du code de commerce,
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- Quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

RAPPORT A L'ASSEMBLEE - TEXTE DES RESOLUTIONS

Le conseil, à l'unanimité, arrête ensuite les termes du rapport de gestion qu'il présentera à l'assemblée, ainsi que le texte des résolutions qui seront proposées au vote des actionnaires.

Un exemplaire de ce rapport sera mis à la disposition du commissaire aux comptes dans les plus courts délais.

COMMUNICATION AUX ACTIONNAIRES

Le conseil charge son président de prendre toutes mesures utiles en vue de permettre aux actionnaires d'exercer leur droit de communication des documents et renseignements relatifs à la prochaine assemblée dans les conditions et les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un autre administrateur.

Le Président

Un Administrateur

PIM

SOCIETE DE PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES ET MINIERES

Société Anonyme au capital de 335 387.84 €

Siège social : 140 bis rue de Rennes

75006 PARIS

552 065 005 RCS PARIS

**RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2018

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2017 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Votre commissaire aux comptes vous donnera dans son rapport toutes informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Au présent rapport est annexé, conformément à l'article R.225-102 du Code de commerce, un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

La situation de la société à la clôture de l'exercice écoulé apparaît dans le tableau ci-dessous, qui résume le bilan et souligne les variations intervenues dans les comptes depuis l'exercice précédent :

BILAN Durée	31/12/2017 12 mois	31/12/2016 12 mois	Ecart %
BILAN ACTIF			
Autres immobilisations corporelles	4 582.00	3 802.04	20.51
Total des immobilisations corporelles	4 582.00	3 802.04	20.51
Autres participations	2 380 971.81	2 380 971.81	0.00
Créances rattachées aux participations	174 350.95	183 831.83	-5.16
Autres immobilisations financières	1 635.72	1 621.54	0.87
Total des immobilisations financières	2 556 958.48	2 566 425.18	-0.37

TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 561 540.48	2 570 227.22	-0.34
ACTIF CIRCULANT			
Avances et acomptes sur commandes	156 098.41	157 713.41	-1.02
Autres créances	318 338.15	531 988.42	-40.16
Créances	318 338.15	531 988.42	-40.16
Disponibilités	557.87	13 685.97	-95.92
Total des disponibilités hors charges constatées d'avance	557.87	13 685.97	-95.92
Charges constatées d'avance	4 211.72	2 218.00	89.89
TOTAL ACTIF CIRCULANT	479 206.15	705 605.80	-32.09
TOTAL ACTIF	3 040 746.63	3 275 833.02	-7.18
BILAN PASSIF			
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	335 387.84	335 387.84	0.00
Réserve légale	33 538.78	33 538.78	0.00
Autres réserves	70 805.36	0.00	100.00
RESULTAT DE L'EXERCICE	28 037.13	70 805.36	-60.40
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	467 769.11	439 731.98	6.38
AUTRES FONDS PROPRES			
Provisions pour risques	414 259.37	447 049.37	-7.33
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	414 259.37	447 049.37	-7.33
DETTES			
Emprunts et dette auprès d'établissements de crédit	22 171.76	11 875.67	86.70
Emprunts et dettes financières diverses	1 001 080.29	1 232 324.52	-18.76
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 142.20	24 185.09	3.96
Dettes fiscales et sociales	1 110.49	19 409.49	-94.28
Autres dettes	1 094 876.92	1 060 355.64	3.26
TOTAL DETTES	2 144 381.66	2 348 150.41	-8.68
Ecart de conversion passif	14 336.49	40 901.26	-64.95
TOTAL PASSIF	3 040 746.63	3 275 833.02	-7.18

L'activité de la société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat, ainsi que leur évolution par rapport à l'exercice précédent :

COMPTE DE RESULTAT Durée	31/12/2017 12 mois	31/12/2016 12 mois	Ecart %
Chiffre d'affaires net (hors taxes)	322 034.30	594 039.55	-45.79
Coût des achats et charges externes	293 118.20	427 278.82	-31.40
VALEUR AJOUTEE	28 916.10	166 760.73	-82.66
Impôts, taxes et versements assimilés	5 104.44	2 825.28	80.67
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	23 811.66	163 935.45	-85.47
Dotations aux amortissements et provisions	1 552.54	971.34	59.83
Autres charges	10.89	.00	100.00
RESULTAT D'EXPLOITATION	22 248.23	162 964.11	-86.35
Résultat financier	-26 741.74	-33 089.58	19.18
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	-4 493.51	129 874.53	-103.46
Résultat exceptionnel	32 790.64	-39 500.17	183.01
Impôt sur les bénéfices	260.00	19 569.00	-98.67
RESULTAT NET COMPTABLE	28 037.13	70 805.36	-60.40

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 322 034.30 € contre 594 039.55 € pour l'exercice précédent, soit une diminution de -45.79 %.

Le total des charges d'exploitation ressort à 299 786.07 €, après dotation aux provisions et amortissements pour 1 552.54 €.

Le résultat d'exploitation ressort à 22 248.23 € contre 162 964.11 € pour l'exercice précédent, marquant une diminution de -86.35 %.

Le résultat financier, d'un montant de -26 741.74 €, contre -33 089.58 € pour l'exercice précédent, permet de dégager un résultat courant avant impôt de -4 493.51 €, contre 129 874.53 € au 31 décembre 2016.

Le résultat exceptionnel s'élève à un montant de 32 790.64 €, contre -39 500.17 € pour l'exercice précédent.

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice s'élève à une somme de 260.00 €.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat bénéficiaire de 28 037.13 €, représentant 8.71 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Ce résultat se trouve en régression de -60.40 % par rapport à celui de l'exercice précédent, qui se manifestait par un bénéfice de 70 805.36 €, soit 11.92 % du chiffre d'affaires.

Résultats de l'activité, progrès réalisés, difficultés rencontrées, évolutions prévisibles et perspectives d'avenir

Relativement satisfaits des résultats de l'exercice écoulé, nous allons cependant porter tous nos efforts au développement de notre chiffre d'affaires, tout en restant très attachés au maintien à un juste niveau des frais fixes de structure et en surveillant au mieux le suivi des règlements.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Rien de particulier ne nous semble devoir être signalé sur ce plan.

Activité de la société en matière de recherche et développement

Notre société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé.

Prises de participations

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice.

Filiales et participations

Le tableau annexé à notre bilan vous donne toute information concernant les filiales et participations de notre société.

Activité des filiales

Nous compléterons toutefois ces indications par les éléments suivants :

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue %	Résultat du dernier exercice clos
SPSM ANKORONDRANO			93.11	
SARL SOCOMIN PARIS	91 469	28 141	99.95	- 5 983

Informations sur les mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, nous vous précisons, pour chacun des mandataires sociaux, la rémunération totale et les avantages de toute nature versés durant l'exercice écoulé, par la société elle-même ou par des sociétés contrôlées au sens de l'article L.223-16 dudit Code de commerce, ainsi que la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par ces mandataires :

- Monsieur Karl Bertil **AKESSON**, président du conseil d'administration et directeur général,
 - Rémunérations versées ou avantages reçus : néant
 - Activités exercées dans d'autres sociétés : gérant de la SARL **SOCOMINN**, gérant de la SARL **MATERIEL NAVAL ET INDUSTRIEL**
- Monsieur Roland **RABENANDRASANA**, administrateur,
 - Rémunérations versées ou avantages reçus : néant
 - Activités exercées dans d'autres sociétés : néant
- Mademoiselle Elsa Constantia **AKESSON**, administrateur,
 - Rémunérations versées ou avantages reçus : néant
 - Activités exercées dans d'autres sociétés : néant

Détention du capital social par les salariés

Conformément à l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous précisons que le personnel salarié de la société ne détient pas de participation dans le capital de la société à la date de clôture de l'exercice.

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 28 037.13 euros, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- | | |
|------------------------|-------------|
| - Un résultat de | 28 037.13 € |
| - Une somme de | 28 037.13 € |
- affectée en totalité au compte "Autres réserves".

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Conventions réglementées

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport sur les comptes annuels de votre Commissaire aux comptes et de son rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce.

Conclusion

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner à votre conseil quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Le conseil d'administration